



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de la réglementation  
et de la sécurité routière**

**Bureau de la Réglementation et de l'Identité**  
Section des Activités Réglementées et de l'Identité

Mél : pref-activités-Réglémentées@essonne.gouv.fr

Évry-Courcouronnes, le 31/01/2024

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR LA DOMICILIATION D'ENTREPRISES**

<input type="checkbox"/>	- Le formulaire de déclaration pour une société daté et signé
<input type="checkbox"/>	- Le formulaire de déclaration pour un entrepreneur individuel
<input type="checkbox"/>	- Une pièce d'identité recto-verso en cours de validité des représentants légaux ou statutaires de la société, des dirigeants, des actionnaires ou des associés
<input type="checkbox"/>	- Une attestation d'honorabilité de chaque dirigeants, actionnaires et associés détenant au moins 25% des parts sociales
<input type="checkbox"/>	Une attestation sur l'honneur de conformité des locaux datée et signée
<input type="checkbox"/>	- Un extrait Kbis de moins de 3 mois
<input type="checkbox"/>	- Les statuts de la société où figure l'activité de domiciliation d'entreprises
<input type="checkbox"/>	- Un titre de propriété des locaux ou un bail commercial
<input type="checkbox"/>	- Les relevés cadastraux des locaux avec légende
<input type="checkbox"/>	- Le plan des locaux avec légende (niveau, dénomination des espaces)
<input type="checkbox"/>	<b>Pour justifier de la mise à la disposition des personnes domiciliées de locaux dotés d'une pièce propre à assurer la confidentialité nécessaire et à permettre une réunion régulière des organes chargés de la direction, de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise ainsi que la tenue, la conservation et la consultation des livres, registres et documents prescrits par les lois et règlements :</b> - Une photographie de chaque pièce avec sa légende correspondant au plan
<input type="checkbox"/>	- Une photo graphie de l'extérieur du bâtiment avec l'enseigne
<input type="checkbox"/>	- Fournir la liste des sociétés domiciliées si c'est un renouvellement